



Association reconnue d'intérêt général loi 1901

Procès verbal des délibérations de l'Assemblée générale du 16/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à vingt heures et trente minutes, les adhérents et membres du bureau de l'association Yawenta France se sont réunis via Skype pour la tenue de l'Assemblée Générale annuelle sur convocation du président Patrick Coccolo. Cette convocation a été transmise par mail le cinq octobre deux mille vingt-trois.

Sont présents, le Bureau :

- Patrick Coccolo, Président;
- Véronique Coccolo, Trésorière;
- Bérénice Morizeau, Secrétaire;

Ainsi que 3 adhérents 2022:

- Jean-Francois Morizeau
- Colette Morizeau
- Noémie Abasq

Se sont excusés:

- Didier Abasq
- Stéphane Gompertz
- Mélissa Seys
- Pierre Morizeau
- Brigitte Faille

L'assemblée est présidée par monsieur Patrick Coccolo, président de l'association.

Ordre du jour

- Présentation et approbation du bilan moral 2022
- Présentation et approbation du bilan financier 2022
- Election du bureau 2023
- Autres sujets de discussion et clarification des activités du Centre Yawenta à Shashemene

Première résolution :

L'assemblée générale approuve le bilan moral 2022, résolution votée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'assemblée générale approuve le bilan financier 2022, résolution votée à l'unanimité

Troisième résolution :

Le président présente les actions de l'association prévues pour 2022 : la tenue d'un stand au festival UNISENS en Juin; la vente d'artisanat éthiopien à la base de loisirs Vère Gresigne dans le Tarn; les initiatives prévues par notre membre Maxime Renaud dans le Nord ; la réactivation des volontariats de ressortissants français au Centre Yawenta pour Enfants à Shashemene afin de redynamiser le partenariat avec l'Ethiopie et l'association en France; l'organisation d'événements au bénéfice de l'association dans différentes parties du pays; organisation d'une opération de financement participatif pour soutenir la rentrée scolaire du centre. La résolution est votée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'idée de mieux promouvoir les outils de collecte passive (LILO, plateforme de course à pied; autres) est suggérée par l'un des membres présents, ainsi que le rappel systématique des donateurs dont les contributions mensuelles se sont interrompues suite à l'expiration de leur carte de crédit. Les membres présents, en accord avec le bureau, affirment que l'assemblée générale annuelle de l'association devrait se tenir au premier trimestre de l'année suivante. Les points de cette résolution sont votés à l'unanimité.

Cinquième résolution:

Le bureau 2022 se représente pour 2023 et est élu à l'unanimité par l'assemblée générale. Pour l'année 2024, il est suggéré d'identifier à l'avance d'autres membres de l'association qui seraient prêts à rejoindre le bureau.

Les membres du bureau ainsi que les membres présents se félicitent des résultats de l'année 2022 à l'aune des actions entreprises. Ils expriment toutefois le besoin de redynamiser l'association par diverses actions et initiatives afin de maintenir le soutien financier, matériel et moral nécessaire au projet en Ethiopie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le président.

Patrick Coccolo

